



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**Consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les 2<sup>ième</sup> projets de règlement numéros 546-23, 547-23.**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de saint-Blaise-Sur-Richelieu a adopté par résolution les 2<sup>ième</sup> projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 546-23 intitulé : « Règlement de zonage »;**
- **Projet de règlement numéro 547-23 intitulé : « Règlement de lotissement ».**

Ces règlements ont pour objet de modifier les règlements d'urbanisme et tous leurs amendements subséquents dans le cadre du processus de modifications majeures du règlement de zonage et du règlement de lotissement. Les modifications touchent notamment les normes relatives aux unités accessoires d'habitation, les logements supplémentaires, les normes relatives aux bâtiments accessoires, les normes relatives au stationnement, les normes relatives aux lots, les normes relatives à l'affichage, les normes relatives aux fins de parc, les normes d'abattage des arbres, les normes relatives aux contraintes naturelles et anthropiques et les grilles des usages et des normes.

Une assemblée publique sera tenue le mardi 28 novembre à 19h00 au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces projets de règlements au bureau de la greffière-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 15<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-trois.**

La greffière-trésorière adjointe,

---

Julie Gagnon

## **Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis relatif à la consultation publique dans le cadre d'une modification majeure des règlements d'urbanisme portant sur les projets de règlements numéros 546-23 et 547-23 aux endroits désignés par le Conseil entre 15 h 30 et 16 h 30, le quinzième jour de novembre deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour de novembre deux mille vingt-trois.

La greffière-trésorière adjointe,



---

Julie Gagnon